

Paris, le 23 mars 2020

À

MESDAMES, MESSIEURS LES DIRECTEURS.TRICES D'UFR,  
INSTITUTS ET ECOLES  
S/C DE MESSIEURS LES DOYENS DES FACULTES

Objet : Campagne 2020 de recrutement des attaché.e.s temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), des lecteur.trice.s et maître.sse.s de langues

Mesdames, Messieurs, Chères et chers collègues,

**Référence**

CC/NCJ/FT/040

**Objet**

Campagne 2020 de  
recrutement des  
attaché.e.s temporaires  
d'enseignement et de  
recherche (ATER), des  
lecteur.trice.s et  
maître.sse.s de langues

**Affaire suivie par**

Arnaud Dudek et Daria  
Lamy

**Adresse**

Cabinet de la  
Présidence  
85 boulevard Saint -  
Germain  
75006 Paris  
+33 (0)1 76 53 00 00  
www.u-paris.fr

La première campagne de recrutement des ATER, lecteurs et maîtres de langues au titre d'Université de Paris sera un grand enjeu des semaines à venir.

Le présent courrier a pour objet de vous informer sur les échéances à venir, et de vous préciser certaines des règles communes qui ont été adoptées dans le contexte difficile auquel nous devons faire face tout en assurant la continuité du service.

Concernant le nombre de postes possible dans chaque catégorie d'enseignant, comme indiqué lors des préparations des Contrats Objectifs Moyens (COM) le modèle d'allocation des moyens complémentaires d'enseignement n'est pas encore finalisé et ne le sera que pour 2021. Nous proposons dans cette note un aménagement des pratiques antérieures, pour aller vers une convergence effective en 2021.

### 1. Recrutement des ATER

Avant la création d'Université de Paris, les grands principes qui gouvernaient les campagnes de recrutement des ATER étaient très différents dans les établissements :

- A Paris Diderot, la commission des moyens statuait sur une enveloppe « contractuels enseignants et heures complémentaires » allouée à chaque composante. A partir de cette dotation globale, les composantes décidaient notamment des supports dévolus aux ATER.
- A Paris Descartes, les composantes exprimaient leurs besoins de supports d'ATER sur la base de supports vacants ou susceptibles d'être vacants (départs retraite, mobilité, etc.) et élaboraient des profils de poste en amont. Ces besoins, recensés par le service recrutement, étaient ensuite transmis à la direction de l'université pour arbitrage avant publication.

Il n'a pas été possible d'harmoniser les pratiques dès 2020. Nous connaissons donc une année de transition qui reposera globalement sur les procédures en vigueur auparavant.

#### **Cadrage « Université de Paris »**

- ⇒ **Dans la mesure du possible les composantes devront fournir à la DGDRHO des fiches succinctes ou des profils de poste en vue de la publication des supports sur l'application ministérielle dédiée, et ce le 30 avril au plus tard (les fiches de poste seront obligatoires à compter de 2021)**
- ⇒ **Aucun demi-support d'ATER ne sera accordé à compter de la campagne 2021, et à titre exceptionnel en 2020 sur la base d'un argumentaire, y compris pour les reconductions 2019.**

### **Composantes « ex Diderot »**

En lien avec les circonstances actuelles, un dispositif spécifique est mis en place pour la campagne 2020-2021.

Le dispositif repose sur les deux points suivants :

1 - le recrutement des ATER, maîtres de langues, lecteurs, sera ouvert en se basant sur vos demandes des années précédentes (le nombre minimum des trois dernières années : 2017/2018, 2018/2019, 2019/2020). Merci de vérifier la proposition dans l'annexe 4.

2 - une enquête permettant d'actualiser les données sera lancée ultérieurement. Elle sera lancée avant la fin du premier semestre ; elle permettra d'une part d'ajuster le nombre d'ATER, maîtres de langues etc. et, d'autre part, de choisir le nombre de missions doctorales, le tout dans la limite de l'enveloppe financière qui vous sera octroyée. Un ajustement des MCE sera ensuite réalisé en septembre pour prendre en compte les nouvelles données qui n'auraient pas été disponibles fin mai.

Voici le calendrier général de la session (**sous réserve, compte tenu des circonstances actuelles**):

1 - retour de la vérification de l'annexe 4 :	27 mars 12H00
2 - début de la campagne de recrutement :	5 mai 2020 (ouverture ALTAIR)
3 - fin du dépôt des candidatures :	21 mai 16H00
4 - sélection des candidats en interne :	19 juin au plus tard
5 - validation des classements (CACFR fac.) :	fin juin au plus tard

### **Composantes « ex Descartes »**

Il s'agit de recueillir, comme l'an dernier, les besoins via des fiches de poste. La disponibilité des supports sera vérifiée par la DGDRHO. Le calendrier des opérations est similaire aux composantes « ex Diderot ». *Il conviendra de compléter l'annexe 5 du présent document et de le retourner à votre faculté et à [drhconcours@u-paris.fr](mailto:drhconcours@u-paris.fr).*

1 - retour des demandes de supports via annexe 5 :	3 avril 2020 au plus tard
2 - début de la campagne de recrutement :	5 mai 2020 10H00 (ouverture ALTAIR)
3 - fin du dépôt des candidatures :	21 mai 16H00
4 - sélection des candidats en interne :	19 juin au plus tard
5 - validation des classements (CACFR fac.) :	fin juin au plus tard

### **Process de dépôt des candidatures et étude de leur recevabilité**

Le département recrutement de la DGDRHO publiera les postes dans l'application ALTAIR du portail ministériel GALAXIE.

A l'ouverture de la campagne, le dépôt des candidatures se fera en 2 étapes :

- Le candidat s'inscrit et enregistre sa candidature sur l'application ALTAIR
- Le candidat envoie les pièces requises dans le dossier de candidature en format PDF à l'adresse générique [ater.dgdrho@u-paris.fr](mailto:ater.dgdrho@u-paris.fr)

A la réception des dossiers, l'étude de leur recevabilité sera réalisée par le département recrutement. Le contrôle de la recevabilité sera délégué :

- à la structure d'affectation, après avoir vérifié que les compétences existent au sein de cette structure ;
- aux services de gestion, autant que de besoin.

### **Classements des candidatures et validation**

Seuls les dossiers recevables seront transmis aux composantes.

Il est suggéré aux composantes de prévoir la création de commissions de recrutement ad hoc, si possible paritaires, qui auront pour mission d'assurer le respect des principes d'égalité, de transparence et d'impartialité dans le recrutement des ATER, et pourront si elles le souhaitent procéder à l'audition des candidats. Une proposition de composition de ces commissions sera présentée au Sénat.

Une fois les classements effectués et examinés par les conseils locaux, ils seront transmis aux facultés et au département recrutement, accompagnés des dossiers de candidatures retenues et du procès-verbal des conseils.

Les Conseils Académiques Facultaires Restreints procéderont enfin à l'examen et à la validation des propositions.

#### **Communication auprès des candidats retenus et non retenus**

Le département recrutement saisira les classements dans ALTAÏR, ce qui indiquera aux candidats s'ils sont retenus ou non.

Les UFR prendront ensuite directement contact avec les candidats pour s'assurer de leur prise de fonctions. Les candidats retenus devront répondre dans un délai de trois jours à la proposition de prise de fonction.

Les candidats non classés recevront également une notification via ALTAÏR.

La liste des candidats ayant accepté le poste sera transmise par le département recrutement au service de gestion des personnels enseignants. Ce dernier s'occupera de la prise en charge administrative et financière (dont recueil des pièces justificatives).

#### **Campagne de recrutement complémentaire des ATER**

Une campagne complémentaire pourra être mise en place pour les postes qui seront éventuellement encore vacants après la 1<sup>ère</sup> campagne de recrutement, ainsi que pour les besoins complémentaires identifiés et validés par les facultés (départs de PR ou de MCF suite à la campagne synchronisée).

Elle se déroulera selon le même mode opératoire, mais sa durée sera plus courte.

1 - retour des nouvelles demandes de supports :	25 mai 2020
2 - arbitrage facultaire :	fin mai 2020
3 - début de la campagne de recrutement :	9 juin 2020 (ouverture ALTAÏR)
4 - fin du dépôt des candidatures :	22 juin 16H00
5 - sélection des candidats en interne :	30 juin au plus tard
6 - validation des classements (CACFR fac.):	première quinzaine de juillet

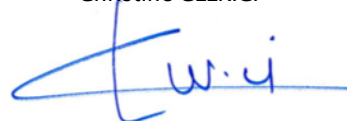
#### **5 Recrutement des lecteurs et maîtres de langues**

L'organisation de ces recrutements, moins nombreux, est alignée sur le process des ATER décrit plus haut, hormis pour la publication sur GALAXIE - impossible à ce stade des développements de l'application ministérielle.

Le département recrutement de la DGDRHO se tient à votre disposition pour toute question.

Je vous remercie par avance pour votre mobilisation sur ce dossier, et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chères et chers collègues, l'assurance de ma considération la meilleure.

Christine CLERICI



La Présidente

*Annexe 1 : Condition de recrutement, liste des pièces justificatives*

*Annexe 2 : ATER : modèle d'attestation engagement présentation à un concours*

*Annexe 3 : ATER : modèle d'attestation directeur.trice de thèse*

*Annexe 4 : Proposition d'attribution initiale des moyens complémentaires d'enseignement dont les ATER (composantes ex Diderot)*

*Annexe 5 : Tableau d'expression des besoins (composantes ex Descartes)*

*Annexe 6 : Modèle fiche de poste ATER*

*Annexe 7 : Modèle fiche de poste lecteur, maître de langue*